



Le monoxyde de carbone TUE!

Protégez-vous



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année.

L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

Protégez-vous!

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices ;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;
- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.





Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- ▶ La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- ▶ Le temps d'exposition;
- ▶ La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaire;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Êtes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- ▶ Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto.
- ▶ En hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour.
- ▶ En cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour me chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner.
- ▶ Pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto.
- ▶ Je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon.
- ▶ J'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer.
- ▶ J'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole.
- ▶ J'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage.
- ▶ En arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone.



Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut poser un risque important pour la santé.

L'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement.

Vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur.

Un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrage successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation).

Une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.

Contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carrieole.

Tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive.

Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infilte et contamine l'air intérieur d'autres lieux.





Vos pompiers



ENTREPRISE DU
SOMMET
MAISONS À CHARPENTE DE BOIS MASSIF



Sylvain Poulin
Directeur
Premier répondant



Steeve Pouliot
Directeur - adjoint
Premier répondant



Jérôme Ouellet
Lieutenant



Ghyslain Ferland
Lieutenant



Sébastien Beaudoin
Pompier
Premier répondant



André Cloutier
Pompier
Premier répondant



Frédéric Fortin
Pompier
Premier répondant



Samuel Gagnon
Pompier
Premier répondant



Philippe Couture
Pompier



Pierre-Alain Bolduc
Pompier



Dann Jacques
Pompier



Yvon Bussière
Pompier



Stéphane Leclerc
Pompier



Richard Poulin
Pompier



Steve Asselin
Lieutenant



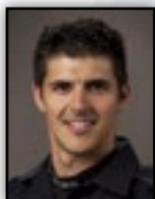
Luc Laflamme
Lieutenant
Premier répondant



Philippe Rouleau
Lieutenant
Premier répondant



Philippe Roy
Premier répondant
Photographe officiel



Jean Gabriel Michaud
Pompier
Premier répondant



Denis Ouellet
Pompier
Premier répondant



Yvan Lapointe
Pompier
Premier répondant



Jeannot Vallières
Pompier



Stéphane Labonté
Pompier



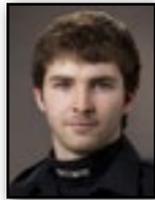
Daniel Lafontaine
Pompier



Marc-André Pouliot
Pompier



Steve Pépin
Pompier



Justin Ferland
Pompier

